



XIII^{ème} RALLYE de la PORCELAINE Historique

8 et 9 AVRIL 2017



Photo Laurent CLAVAUT

RÈGLEMENT



Châteauneuf
La Forêt



CHÂTEAU CHERVIX

MAIRIE
DE
LA PORCHERIE



Ecurie Mauve Historique

RÈGLEMENT DU 13^{ème} RALLYE DE LA PORCELAINES HISTORIQUE 2017

GENERALITES

L'Ecurie Mauve Historique, association loi de 1901 n° W872010657, organise les **8 et 9 avril 2017** un rallye historique dénommé : *XIII^{ème} Rallye de la Porcelaine Historique* réservé aux véhicules d'époque (jusqu'en 1987) ainsi qu'à des véhicules postérieurs à cette date afin de compléter les effectifs. Cette manifestation se déroulera de **CHATEAUNEUF LA FORET** à **CHATEAUNEUF LA FORET** avec étapes à **LA PORCHERIE** et **CHATEAU CHERVIX**.

Cette épreuve fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des préfectures de la Haute Vienne et de la Corrèze. Elle a pour finalité de permettre aux propriétaires de ces véhicules de les faire rouler dans des conditions de sécurité optimales ; elle favorise également la découverte du patrimoine de notre région.

Elle se déroule sur route ouverte, à partir d'un parcours secret, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Ce rallye est la première épreuve du *Trophée Bardahl Classic* (voir règlement joint).

Responsables de l'épreuve

Organisateurs : Alain et Marie Béatrice MAINGRAUD / Christian DEVIN

5 allée de la Cornue 87000 Limoges / 50 route de la Forêt 87130 Châteauneuf la Forêt

Responsables techniques : Franck LABREGERE et Michel VAURIE

Responsable des classements : Marie Béatrice MAINGRAUD et Pascale TORRE

Responsables des tracés : Alain BASTIER et Michel VAURIE

Responsable administratif : Pauline CONSTANT

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Il s'agit d'une épreuve de navigation cartographique et roadbook, avec des secteurs à moyenne contrôlée, à parcours secret, se déroulant sur la voie publique d'environ 300 km.

Les équipages des deux catégories auront les mêmes documents et les mêmes parcours à réaliser. Seul l'équipage vainqueur en catégorie 1 sera déclaré vainqueur du rallye. Un coefficient de pondération privilégiera les véhicules les plus anciens.

Le parcours officiel étant gardé secret jusqu'au moment du départ, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire. Il sera décrit sous diverses formes : fléchés métrés, non métrés, allemands, mille sources ; cartes tracées ou à tracer. Les moyennes de chaque étape seront inférieures à 50km/h.

PROGRAMME

Lundi 9 janvier 2017 : Ouverture des engagements

Samedi 1er avril 2017: Clôture des engagements

Samedi 8 avril 2017

Vérifications administratives avec remise des plaques et documents : parking de l'esplanade du lac à **CHATEAUNEUF LA FORET** (87) de 10 h à 12 h. (Salle Camille Claudel, route du Puy Chat). Un plan de localisation des salles et de la zone de départ sera transmis avec la confirmation de l'engagement. Un buffet sera offert salle Bartholdi (avenue Michel SINIBALDI) à partir de 12h

1^{re} étape : CHATEAUNEUF > LA PORCHERIE > CHATEAUNEUF

130 km environ de navigation, incluant des secteurs à moyenne contrôlée en fléché-métré. Le reste pourra être donné sous forme de cartes muette ou tracée - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit etc...

Après un briefing à **13h30**, le départ sera donné à **14h00** pour la 1^{ère} voiture, puis de minute en minute du parking de l'esplanade du lac.

Entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape, un repas sera offert salle Bartholdi à CHATEAUNEUF LA FORET

2^{me} étape : CHATEAUNEUF > CHATEAUNEUF :

40 km environ en fléché-métré incluant un secteur à moyenne contrôlée de 20 km environ.

Le départ sera donné à **21h00** du Parking de l'esplanade du lac.

Dimanche 9 avril 2017

3^{me} étape : CHATEAUNEUF > CHATEAU CHERVIX > CHATEAUNEUF

110 km environ de navigation, incluant un secteur à moyenne contrôlée en fléché-métré et le reste donné sous forme de cartes muette ou tracée et de différents fléchés.

Le départ sera donné à **8h00** pour la première voiture, puis de minute en minute, du parking de l'esplanade du lac.

L'arrivée du rallye se déroulera aux environs de **11h45**.

Le repas et la remise des prix du rallye auront lieu à la salle Bartholdi à partir de **13h**.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES

Carnet de contrôles (ou carnet de route) :

Chaque équipage recevra au départ de chaque étape un carnet de route qu'il devra faire viser aux différents contrôles. Ce document servira également à noter les contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire. Toutes les annotations sur ce carnet devront l'être de manière indélébile (stylo noir). Toute rature ou altération entraînera une pénalité. En cas d'abandon, le carnet sera remis à l'organisation. Chaque participant recevra au moment du départ de chaque étape les détails de l'itinéraire. Les départs d'étape se feront de minute en minute dans l'ordre des numéros.

Contrôles horaires (CH)

Ils seront installés au départ et à l'arrivée de chaque étape. Ils seront matérialisés de la manière suivante :

- Départ de l'étape (panneau CH) : Un commissaire donne à l'équipage son heure de départ et lui remet son carnet de contrôles.
- Arrivée de l'étape (panneau CH) : le temps est pris au moment où le véhicule s'arrête au panneau. Le commissaire récupère et vise le carnet de contrôles. Une fois le temps noté, le véhicule devra immédiatement quitter la zone de contrôle. Les arrivées d'étape se situeront toujours en périphérie des agglomérations pour des raisons de sécurité.

Heure idéale de pointage

L'épreuve se déroule à l'heure officielle de l'Horloge Parlante matérialisée par des horloges à la vue des participants et des commissaires.

Pour ne pas être pénalisés, les participants doivent pointer aux CH dans la minute qui suit l'heure idéale de pointage ; cette heure sera notée au début de chaque étape sur le carnet de contrôles.

Contrôles de passage (CP)

Ils sont disséminés tout au long du parcours, permettant de vérifier le passage effectif sur le bon itinéraire. Ils seront matérialisés par des panneaux portant des lettres que l'équipage devra inscrire dans les cases de son carnet de contrôles dans l'ordre où ils se présentent ou par des contrôles humains signalés par un drapeau jaune placé sur le côté droit de la route à environ 20m du contrôle puis par un drapeau rouge enjoignant le véhicule à s'arrêter obligatoirement. L'équipage fera alors pointer son carnet de contrôles par un commissaire. Les CH et différents CP seront levés 60 min après l'heure idéale du dernier participant.

Zones à moyennes contrôlées

Les départs se feront dans l'ordre des arrivées à ces zones et de minute en minute. Ils seront donnés par un commissaire qui notera l'heure de départ. La ou les moyennes à respecter durant la zone seront indiquées aux participants. Elles seront toujours inférieures à 50 km/h et adaptées à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements, ..). Durant le parcours, des contrôles de vitesse secrets seront effectués soit sous la forme de balises, soit sous la forme de contrôles humains grâce à des commissaires qui ne seront pas visibles des participants. Aucun arrêt ne sera observé à ces points de contrôle.

PENALITES

| | |
|---|---|
| Épreuve de régularité | 10 points par seconde d'avance ou de retard |
| Contrôle de passage manquant | 300 points |
| Contrôle d'arrivée pris dans le mauvais sens | 300 points |
| Lettre raturée sur le carnet de route | 300 points |
| Retard à l'arrivée d'une étape | 10 points par minute jusqu'à 30 min de retard + 30 points la minute de 31 à 40 min de retard + 40 points la minute de 41 à 50 min de retard + 50 points la minute de 51 à 60 min de retard 10 000 points au-delà de 60 minutes de retard |
| Avance excessive aux différents contrôles par rapport à la moyenne idéale | 10 points par minute d'avance |
| Carnet de route non validé en fin d'étape | 2 000 points |

VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles :

1^{re} catégorie (C1) : les voitures dont la date de première mise en circulation se situe avant fin **1987** (date portée sur la carte grise).

2^{me} catégorie (C2) : les voitures dont la date de première mise en circulation est postérieure au 31 décembre 1987 (date portée sur la carte grise).

Les véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule seront demandées au départ).

Le nombre total de véhicules est limité à 60. Les places seront attribuées en priorité aux voitures de catégorie 1. L'enregistrement des engagements se fera selon l'ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions interviendra lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires seront

placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques (C1). Pour des raisons d'organisation aucun engagement ne sera reçu après le 1er avril 2017.

EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un co-équipier. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour les secteurs à moyenne contrôlée, les véhicules seront équipés avec le système de chronométrage électronique de CHRONOPIST. Le chronométrage se fera grâce à des balises dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Afin d'identifier le véhicule lorsqu'il passera devant les balises, un transpondeur sera placé **sur la vitre arrière droite du véhicule**. Celui-ci sera remis et testé par l'équipe organisatrice. Ce transpondeur devra être alimenté par la batterie 12 V de votre véhicule.

Ce qui doit être préparé avant le rallye :

Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être branchée après le contact de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie (consommation du boîtier : 40 mA).

La ligne électrique doit être terminée par 2 cosses femelles plates (largeur 6mm) serties avec soin. La cosse de la phase (+) doit être marquée d'un scotch rouge.

Le raccordement au faisceau électrique devra lui aussi être fait avec soin pour ne pas risquer de se débrancher. **INTERDICTION ABSOLUE de brancher la ligne sur la prise allume cigare.** (Ces prises n'assurent pas un contact permanent à cause des vibrations de l'auto et font courir le risque de ne pas avoir de temps enregistré par les balises.

L'installation de ce branchement est de la responsabilité des équipages. La mise en place des transpondeurs se fera par l'organisation lors des vérifications techniques.

Une caution de 60 euros sous forme de chèque devra être jointe à l'engagement et sera restituée en fin de rallye lors du retour du transpondeur à l'organisation.

ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES AUTORISÉS

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler, tous les appareils d'aide à la navigation (odomètres, "Tripmaster", électroniques ou mécaniques) sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules. Exemple : Blunik, Monit, Brantz, Terratrip, Tripdata, Cadenceurs ATB, Blizz, Timing Speed, Blizz Timing C200, Tripy, applications pour smartphone ... liste non exhaustive.

PLAQUES ET NUMEROS

L'organisation fournira à chaque équipage deux plaques dont une devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation.

L'attribution des numéros, apposés sur les deux portières, ainsi que l'ordre des départs seront laissés à la discrétion de l'organisation. Les participants seront informés avant le départ de leur numéro ; le départ se fera dans l'ordre croissant de ces numéros.

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter à l'organisation :

- Son permis de conduire ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- Les pièces afférentes au véhicule : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Tous les véhicules devront être en accord avec la réglementation française en vigueur.

L'organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement ainsi que sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques : en bon état et pas de type Racing
- Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie-glaces
- Présence d'un triangle de sécurité et de gilets fluorescents.

Un extincteur à poudre est conseillé.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ si un véhicule présente des caractéristiques non conformes au présent règlement ou au Code de la Route.

ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ le dimanche matin. En revanche, il ne pourra pas figurer dans le classement général. De plus, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

CODE DE LA ROUTE

Durant le rallye, **les participants doivent respecter le Code de la Route et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.** Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées.

Les différents documents fournis par les organisateurs indiqueront les zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement en limitant, le cas échéant, la vitesse (zones à moyenne contrôlée par exemple). L'organisation se réservera le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des contrôles secrets pourront être implantés sur le parcours pour s'assurer du respect des vitesses maximum autorisées.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié par l'organisation afin de ramener les participants sur la bonne route.

APPLICATION DU REGLEMENT ET COURTOISIE

De par son engagement à l'épreuve, chaque participant accepte les termes du règlement et décharge l'organisation ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical du rallye ; tout comportement inamical ou dangereux (impolitesse, agressions verbales ou physiques, blocage intentionnel...) sera sanctionné jusqu'à l'exclusion de l'équipage.

COMMUNICATION DES REGLES DE SECURITE

Le briefing avant le départ de la première étape rappellera aux équipages les règles élémentaires de respect du Code de la Route et les sanctions éventuelles en cas de manquement à ces règles. Il insistera sur la conduite à adopter durant tout l'itinéraire, en particulier dans certaines zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement.

Toutes les communes traversées seront informées suffisamment à l'avance pour prendre toutes les dispositions de sécurité et d'information qu'elles jugeront utiles vis-à-vis des populations. En cas de manifestations simultanées, l'organisation travaillera en coordination avec la municipalité pour étudier la situation afin de trouver des solutions favorisant la sécurité de chacun.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à d'autres communications durant l'épreuve, en fonction des circonstances et des besoins. Ces communications pourront être collectives ou individuelles.

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur.

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve, sur les sites de l'Ecurie Mauve Historique, l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins

promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

ASSURANCES

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels, immatériels pouvant arriver à son véhicule et des dégâts corporels pouvant arriver à lui-même et à ses passagers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leur(s) assurance(s) que leur(s) contrat(s) couvre(nt) l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye de navigation. Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

CLASSEMENTS

Le classement se fera par addition des points de pénalité obtenus sur l'ensemble du parcours affecté du coefficient de pondération lié à l'année du véhicule. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur de sa catégorie, celui de la C1 vainqueur de l'épreuve. En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant priorité au véhicule le plus ancien.

L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) sera prise en compte, dans chaque catégorie. Un coefficient de pondération sera appliqué à la fin de l'épreuve par rapport au nombre total de pénalités.

Exemple pour 2 véhicules de la catégorie 1 :

Véhicule A (1968) : 460 (pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération)= 772,80 donc 1er

Véhicule B (1987) : 420 (pénalités) x 1,87(coefficient de pondération)= 785,40 donc 2^{ème}

Ce coefficient a pour objectif de favoriser les véhicules les plus anciens correspondant à ce type d'épreuve.

Tout concurrent qui changera de véhicule au cours du rallye pourra continuer à concourir mais ne sera pas classé.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 9 avril à la Salle Bartholdi à CHATEAUNEUF LA FORET pendant le repas pris en commun.

Les 3 premiers du classement de la catégorie 1 et le premier de la catégorie 2 recevront une coupe ainsi que le 1^{er} équipage féminin.

ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant de la participation (à l'ordre de « Ecurie Mauve Historique ») seront à adresser à : Marie Béatrice MAINGRAUD 5 allée de la Cornue 87000 Limoges.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 9 janvier jusqu'au 1er avril 2017 minuit.

Le montant de la participation est fixé à **195€**. Toute demande d'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de la participation (plus un chèque de 60€ de caution pour le transpondeur). Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants. L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement ; dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat.

La participation aux frais comprend pour un équipage de deux personnes :

Les plaques de l'épreuve et les numéros de portières

Les carnets d'itinéraires et tous les documents nécessaires au rallye

Les repas des samedis midi et soir, le repas de clôture du dimanche midi

Les trophées et souvenirs

Un participant engagé mais ne prenant pas le départ sera remboursé d'une somme de 125€. Les chèques seront encaissés une semaine avant le départ.

Contact

Pour tous renseignements complémentaires :

Alain MAINGRAUD – tél : 06.19.90.10.71

Béatrice MAINGRAUD – tél : 06.20.44.13.35

Christian DEVIN – tél : 06.75.69.62.07

E-mail: fressebeatrice@yahoo.fr - maingraudalain@yahoo.fr - Christian.devin@dssmith.com

Site : www.ecuriemauehistorique.com

**PROPOSITIONS pour l'hébergement – Rallye de la Porcelaine Historique
8 et 9 avril 2017**

| Possibilités d'hébergement sur la commune de CHATEAUNEUF-LA-FORET | | | | |
|--|--|---------------------------------------|---|--|
| Office de Tourisme Intercommunal Briance-Combade | 19 Place Eugène Degrassat, 87130 Châteauneuf-la-Forêt | Informations hébergements | 05 55 69 63 69 | http://www.cc-briance-combade.com |
| 4 Gîtes 'Le Lac' | 'Le Lac' 87130 Châteauneuf-La-Forêt | Par gîte : 2 chambres- 4 personnes | 05 55 69 65 55 | Commune De Châteauneuf-La-Forêt |
| Camping Le Cheyenne | Le Lac 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 10 mobil-homes 1 mini- chalet | 05-55-69-39-29 | Mr et Mme BURGAUD campinglecheyenne@neuf.fr www.camping-le-cheyenne.com nadine.leger405@orange.fr |
| Gîte à Lavergne – 3 épis | Lavergne 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 3 chambres 4 personnes | 05-55-69-75-69 06-84-74-08-73 | nadine.leger405@orange.fr |
| Meublé de tourisme | Le Bourg 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 1 chambre 4-5 personnes | 05-55-69-43-52 | Mme PIEDFORT |
| Meublé « Le chat qui pêche » | 28 avenue J Cruveilhier 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 3 chambres 5 personnes | 05-55-69-73-14 06-77-98-05-26 | Mr et Mme CARMODY Currykitchen1@hotmail.com |
| Chambres d'hôtes « Le chat qui pêche » | 28 avenue J Cruveilhier 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 2 chambres de 2-3 personnes | 05-55-69-73-14 06-77-98-05-26 | Mr et Mme CARMODY Currykitchen1@hotmail.com |
| Chambres d'hôtes « La croix du Reh » | La Croix du Reh 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 5 chambres de 2-3 personnes | 05-55-69-75-37 06-61-73-42-11 | Mr et Mme FENTON lacroixdureh3@aol.com www.lacroixdureh.com |
| Chambres d'hôtes Château de Bellegarde les Fleurs | 5 Route de Serre 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 2 chambres de 2-3 personnes | 05-55-69-77-67 | Mr et Mme Jaap Van Der Vlist info@bellegarde.info www.bellegarde.info |
| Chambres d'hôtes La Pagaille | 6 Vaux 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 2 chambres de 2-4 personnes | 05-55-69-25-42 06-29-65-18-87 06-22-10-22-64 | Mr et Mme Holdsworth denise.Holdsworth@wanadoo.fr www.chambredhote-chateauneuflaforet.com |
| Chambre d'hôte « Le Ziboinboin » | 18 place Eugène Degrassat 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 2 chambres de 2 personnes | 05-55-35-28-91 06-52-17-50-58 | Mme Verheecke ziboinboin@me.com |
| Chambres d'hôtes de Monsieur Brun Bernard | 18 La Bessade 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 3 chambres de 2 personnes | | Mr BRUN Son hébergement sur Airbnb |
| Chalet du Château de Bellegarde Les Fleurs | 5 Route de Serre 87130 Châteauneuf-La-Forêt | 1 chalet de 4 personnes | 05-55-69-77-67 | Mr et Mme Van Der Vlist info@bellegarde.info www.bellegarde.info |

| Possibilités d'hébergement sur la commune de LA CROISILLE SUR BRIANCE (environ 12,8 km) | | | | |
|--|---|----------------------------|--|--|
| Gîte à Chassagnas | Chassagnas 87 130 La Croisille-sur-Briance | 3 chambres 6 personnes | 05-55-30-37-73 06-88-31-84-71 | Mr Daniel ROULET daniel-roulet@orange.fr |
| Gîte à Chassagnas | Chassagnas 87 130 La Croisille-sur-Briance | 3 chambres 8 personnes | 05-55-01-85-51 06-21-44-47-23 | Mme Hélène MEYZEAUD meyz.lene@yahoo.fr |
| Gîte Les Ruchoux | 87 130 La Croisille-sur-Briance | 2 chambres 4 personnes | 05-55-56-62-30 | Mr Jean-Louis SIRIEIX jeanlouis.unclejohn.sirieix78@gmail.com |
| Meublé du Crauloup | Gîte du Crauloup 87 130 La Croisille-sur-Briance | 3 chambres 6 personnes | 06-63-18-63-37 | Mr et Mme ROUSSEL david.rousseau33@yahoo.fr |
| Gîte à Amboiras | Gîte à Amboiras 87 130 La Croisille-sur-Briance | 5 chambres 11 personnes | 05-55-08-45-74 06-13-98-84-49 | Mr et Mme Lafarge stephanlafarge@sfr.fr |
| Le Moulin de Las Gorceix | 87 130 La Croisille-sur-Briance | 7 chambres 15 personnes | 05-55-00-28-19 07-87-02-31-22 | Mr SAMIT Auberge du bonheur 87220 Aureil |
| Gîte La Nouvelle vie | Verdeyme 87 130 La Croisille-sur-Briance | 2 chambres 4 personnes | 05-55-98-38-59 | Mr BIGBY Michaël |
| Possibilités d'hébergement sur la commune de LINARDS (6,8 km) | | | | |
| Gîte du grand tilleul | Montaigut 87130 LINARDS | 3 chambres 8 personnes | 06-30-60-00-25 | Mr MARSALY Alain.marsaly@yahoo.fr |
| Meublé Lo Pito Maizou | Manzeix 87130 LINARDS | 2 chambres 4 personnes | 05-55-58-94-73 06-23-38-58-21 | Mr et Mme LAPLAGNE gitemanzeix@gmail.com |
| Gîte Le Duveix | 87130 LINARDS | 4 chambres | 05-55-30-82-40 06-71-44-57-50 | Mr et Mme Dulibeau |
| Chambres d'hôtes Ateliers Feeling's Sylvie Coquet | La Boulandie 87130 LINARDS | 3 chambres | 05-55-09-61-28 06-22-57-27-03 | Mme Coquet scoquet@wanadoo.fr |
| Possibilités d'hébergement sur la commune de NEUVIC ENTIER (2,5 km) | | | | |
| Gîte de Champmort | Champmort 87130 NEUVIC ENTIER | 3 chambres 6 personnes | 05-55-69-71-15 | Mr RIVET sarl.rivet@gmail.com |
| Meublé La Charbonnée | Veyrieras 87130 NEUVIC ENTIER | 3 chambres 4 personnes | 06-87-70-19-64 | lacharbonnée87@orange.fr www.lacharbonnée.fr |

| | | | | |
|--|--|--------------------------------|----------------------------------|--|
| Meublé Clévacances à Picq | La Veytisou 87130 NEUVIC ENTIER | 3 chambres 5 personnes | 05-55-69-32-75 | Mme FORESTIER |
| Chambres d'hôtes à Jalouneix | Jalouneix 87130 NEUVIC ENTIER | 3 chambres de 2-3 personnes | 05-55-42-46-89 | Mr JUNE |
| Chambre d'hôtes L'école de la Veytisou | La Veytisou 87130 NEUVIC ENTIER | 3 chambres | 06-43-03-26-24 | Mr et Mme PRONK www.ecoleleveytisou.com |
| Possibilités d'hébergement sur la commune de ROZIERS-SAINT-GEORGES (9,5 km) | | | | |
| Gîte Le Grand Valeix | Le Grand Valeix 87130 ROZIERS-SAINT-GEORGES | 1 chambre 2 personnes | 05-55-69-31-10 | Mme PECHOUX philippe.pechoux@free.fr |
| Possibilités d'hébergement sur la commune de SUSSAC (9,5 km) | | | | |
| Gîte Bonneval | Bonneval 87130 SUSSAC | 3 chambres 5 personnes | 05-55-69-60-42 | Mr ANGLERAUD |
| Gîte La Chènevrière à Champs | 87130 SUSSAC | 2 chambres 5 personnes | | Mme PENICAUD-TAKFUR penicaudpa@wanadoo.fr www.gitesussac.com |
| Meublé « Le Petit Rien » | Beauvais 87130 SUSSAC | 1 séjour 3 personnes | 05-55-69-35-27 | lepetitrien@gmail.com |
| Hameau de gîtes Beauséjour | Mairie 87130 SUSSAC | 5 chalets de 4 personnes | 05-55-69-62-41 | mairiesussac@wanadoo.fr |
| Possibilités d'hébergement sur la commune de MASLEON (8,7 km) | | | | |
| Chambres d'hôtes « Le Domaine des Tuillières » | Route de Limoges 87130 MASLEON | 5 chambres de 2-4 personnes | 05-55-57-00-63 06-81-90-98-41 | Mme CHARBONNIAUD marylene.charbonniaud@wanadoo.fr www.ecrindestuillieres.com |

Contacts

Pour tous renseignements complémentaires :

Alain MAINGRAUD - tél: 06.19.90.10.71 Béatrice MAINGRAUD – tél: 06.20.44.13.35 Christian DEVIN – tél: 06.75.69.62.07
E-mail: fressebeatrice@yahoo.fr ou maingraudalain@wanadoo.fr ou Christian.devin@dssmith.com

**13^{me} RALLYE DE LA PORCELAINE HISTORIQUE
8 & 9 AVRIL 2017**

DEMANDE D'ENGAGEMENT

**A retourner avant le 1er avril 2017
à : Alain et Béatrice MAINGRAUD 5 allée de la Cornue - 87000 LIMOGES
Tél. : 06.19.90.10.71 / 06.20.44.13.35
Chèque à l'ordre de : Ecurie Mauve Historique**

| | PILOTE | COPILOTE |
|---|--------|----------|
| NOM | | |
| Prénom | | |
| Date et lieu de naissance | | |
| Adresse | | |
| Courriel | | |
| Téléphone <i>Joignable en cours de rallye</i> | | |
| Permis de conduire N° | | |
| Délivré le, à | | |
| ASA ou Ecurie | | |
| VOITURE | | |
| Marque | | |
| Modèle et Type | | |
| Année de 1^{ere} immatriculation | | |
| Immatriculation | | |
| Véhicule assuré auprès de la compagnie | | |
| Par le contrat N°Valable jusqu'au : | | |
| <i>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur. La carte grise, le contrôle technique et l'attestation d'assurance seront présentés à l'accueil des concurrents.</i> | | |

| | Quantité | Tarif | Total |
|---|-----------------|--------------|--------------|
| Engagement (*) | | 195€ | |
| Repas supplémentaires (demi-tarif pour les enfants de – de 10 ans) | | | |
| Repas du samedi midi | | 11€ | |
| Repas du samedi soir | | 13€ | |
| Repas du dimanche midi | | 23€ | |
| Total général | | | |

(*) L'engagement pour un équipage de 2 personnes comprend les repas du samedi et dimanche

(*) Si les 2 membres de l'équipage sont adhérents (adhésion à jour) à l'EMH : réduction de 20€
Si un des membres de l'équipage est adhérent (adhésion à jour) à l'EMH : réduction de 10€

Décharge de responsabilité

J'accepte sans réserve les termes du règlement du 13ème Rallye de la Porcelaine Historique. J'ai bien noté que ce rassemblement n'a aucun caractère sportif mais qu'il a été soumis à autorisation préfectorale et qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerai utile concernant ma personne, mes passagers et mes biens.

Je décharge l'Ecurie Mauve Historique, ses représentants et personnels, de toute responsabilité pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne, mes passagers ou mes biens.

Je certifie être titulaire **d'une responsabilité civile « vie privée »**.

Fait à Le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »



TROPHÉE BARD AHL CLASSIC 2017

- **Le Trophée est ouvert à tous.** L'inscription est gratuite et automatique par le seul fait de prendre le départ de l'une des épreuves, dans les limites des catégories C1 et C2 décrites ci-dessous.
2 classements sont proposés : pilote et copilote.
- **Voitures autorisées :**
C 1 : voitures immatriculées avant le 31 décembre 1987
C 2 : voitures immatriculées à partir du 1^{er} janvier 1988
- **Calcul des points :** l'attribution des points se fera de la manière suivante pour les 2 catégories.

| | | | |
|--|-----------|------------|-----------|
| 1er | 25 points | 11é | 11 points |
| 2é | 22 points | 12é | 10 points |
| 3é | 20 points | 13é | 9 points |
| 4é | 18 points | 14é | 8 points |
| 5é | 17 points | 15é | 7 points |
| 6é | 16 points | 16é | 6 points |
| 7é | 15 points | 17é | 5 points |
| 8é | 14 points | 18é | 4 points |
| 9é | 13 points | 19é | 3 points |
| 10é | 12 points | 20é | 2 points |
| Tous les autres concurrents classés auront 1 point, les abandons 0 point | | | |

- Pour le classement final du **Trophée** :
- Pour les rallyes ayant plusieurs catégories (ex : experts, débutants, etc....) seule la catégorie « expert » sera prise en compte dans le classement.
 - Il est impératif de participer au minimum à 3 rallyes.
 - Seuls les 5 meilleurs résultats, sur les 6 épreuves proposées, seront pris en compte.
 - C'est le meilleur total qui désignera le vainqueur dans chaque catégorie.
- Le **Trophée** sera attribué au vainqueur de la catégorie **C1**.
En cas d'égalité l'avantage sera donné à la voiture la plus ancienne.
Si un concurrent change de véhicule passant de C1 à la C2 ou inversement, il sera classé dans la catégorie correspondante sans possibilité de cumuler les points.

Récompenses :

Seront récompensés:

- les 5 premiers pilotes en C1
- les 5 premiers copilotes en C1
- le premier équipage féminin en C1
- la première féminine pilote en C1*
- la première féminine copilote en C1*
- les 3 premiers pilotes en C2
- les 3 premiers copilotes en C2

(*) si pas premier équipage féminin

Remise des Prix

la remise aura lieu après le dernier rallye comptant pour le Trophée, le lieu et la date restant à définir ultérieurement.

Le Trophée Bardahl Classic est organisé sur 6 épreuves

- *Rallye de la Porcelaine - 8 et 9 Avril 2017*
- *Ronde Classic de l'Ouest - 30 Avril 2017*
- *Rallye des Mille Sources - 24 et 25 Juin 2017*
- *Ronde de Chambrille historique - 27 Août 2017*
- *Rallye historique du LOIR et CHER - 23 et 24 Septembre 2017*
- *Rallye Historique du Poitou - 7 et 8 Octobre 2017*

L'équipe organisatrice